

## COMPTE RENDU

### COPIL ANNUEL 21 décembre 2018

---

#### Introduction

M. Demolder présente l'ordre du jour et rappelle les longs mois de concertation (diapo 4) qui ont permis d'aboutir à l'élaboration du programme d'action du second CTBV de la Seiche et que l'élaboration du plan de financement qui va être présentée est contrainte du fait de la baisse des taux de subvention.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Bilan des actions 2018
2. Perspectives de l'année 2019
3. Présentation du CTBV 2019/2024
4. Temps d'échange

#### Tour de table

A l'issue du tour de table, J. Théaudin demande qu'un point soit fait sur la pollution par Lactalis

M. Demolder répond qu'un bureau d'étude a été mandaté pour évaluer l'impact de la pollution sur le milieu naturel et proposer des réparations par la mise en place de travaux de renaturation.

### **Bilan des actions 2018 et perspectives 2019**

#### **➤ Présentation du suivi qualité de l'eau par Guillaume DERAY (diapos 5 à 8)**

M Coqueleux fait remarquer que les chiffres sur les pesticides ne sont pas lisibles, et qu'au-delà des chiffres ce qu'il souhaite voir ce sont les tendances (diminution ou augmentation).

La CRAB demande comment a évolué le nombre de molécules recherchées ces dernières années.

Guillaume DERAY répond que le nombre de molécules recherchées a augmenté ces dernières années. C'est en partie pour cela que l'on voit apparaître de nouvelles molécules dans les suivis de la qualité de l'eau.

J. Martin fait remarquer qu'il s'agit surtout des herbicides maïs prélevée et qu'il faut donc agir sur ces pratiques en particulier.

M. Demolder rappelle que le SBV a souhaité mettre en place un suivi complet de la qualité de l'eau en complétant les suivis préexistants, mais que si les financeurs baissent leurs suivis historiques, le SBV Seiche ne pourra plus se permettre de compléter ce suivi à l'échelle du bassin versant.

#### **➤ Travailler avec les collectivités, les scolaires et le grand public par M. LEBLANC et S. GARNIER**

J. Théaudin demande que soient rappelées les dates de la Loi Labbé et demande quelle est la superficie du territoire intercommunautaire concernée.

M. Leblanc revient sur les modalités de mise en œuvre de la loi Labbé et S. Gourmaud vient compléter son propos en indiquant que la Région dans le cadre du plan Ecophyto a

développé des outils de communication à ce sujet qui peuvent être réutilisés par les structures de bassin versant.

S. Garnier précise que le non-respect de la réglementation peut concerner divers points : l'absence d'armoire phyto, le non port d'équipements de protection individuelle, la présence de produits interdits...

M. Demolder indique que les superficies gérées par les EPCI sont moins importantes que celles des communes et qu'il peut s'agir de zones d'activité, d'espaces verts de bâtiments dont les EPCI sont propriétaires.

J. Théaudin remarque qu'il faudrait préciser ce point car les couleurs utilisées telles que sur la carte sont trompeuses (cf. diapo 15).

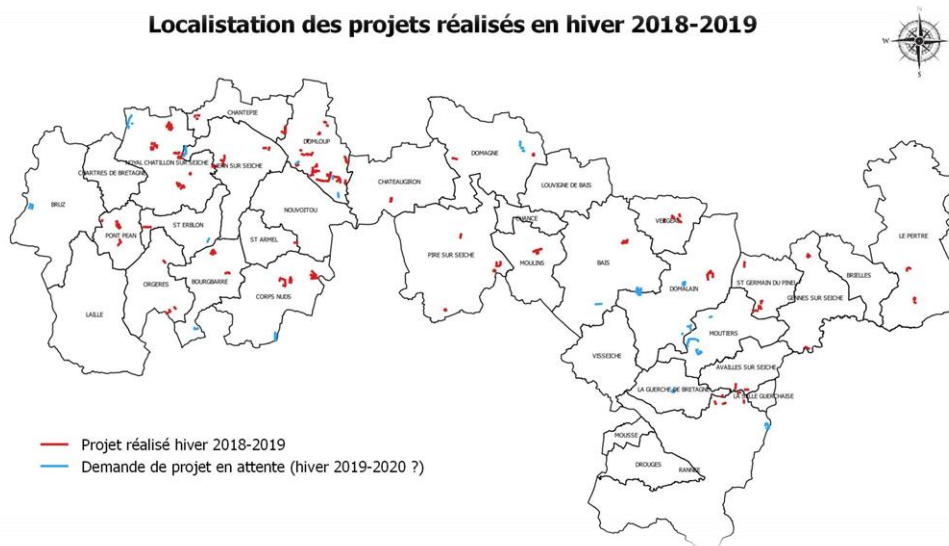
M. Denieul fait comprendre qu'il aimerait que l'on accélère.

S. Garnier indique que pour ce faire les questions sont à réserver pour après la présentation.

➔ **Présentation des travaux Breizh Bocage par Etienne GOUSET (diapos 20 à 27)**

41 personnes devraient bénéficier du programme dont 28 agriculteurs.

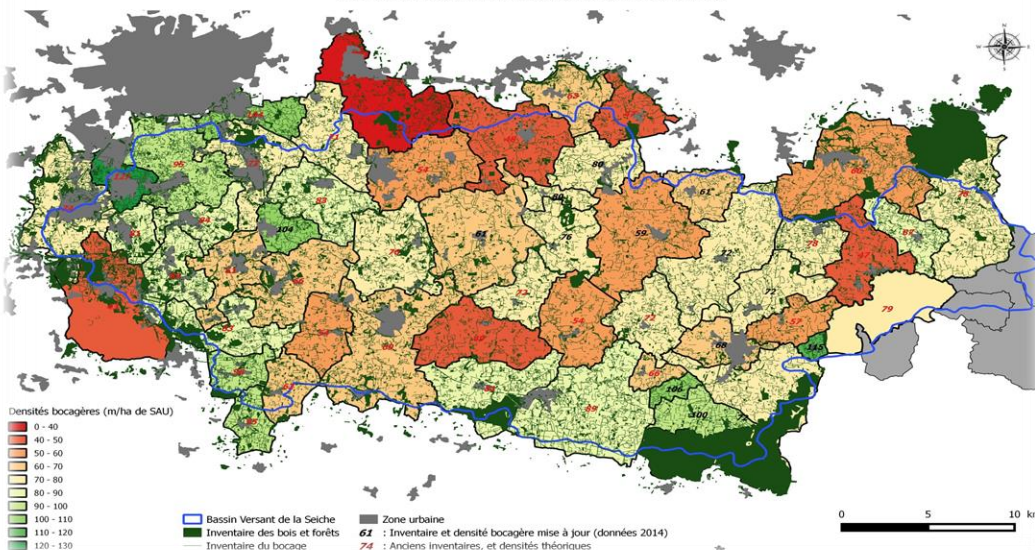
25 km de linéaires de haies bocagères



**La mise à jour de l'inventaire des zones humides a été présentée – diapos 25 et 26**

**Densités bocagères sur le bassin versant de la Seiche**

*Densités et inventaires mis à jour (photo aérienne 2014), ou densités théoriques calculées à partir des anciens inventaires et des surfaces agricoles RPG 2014*



➤ **Présentation des actions agricoles par Camille GILLARD (diapos 28 à 31)**

➤ **Présentation des milieux aquatiques par Guillaume DERAY (diapos 32 à 41)**

M Coqueleux demande quel est l'ouvrage qui fait l'objet d'une étude ?

G. Deray indique qu'il s'agit du moulin de Château Letard.

J. Théaudin demande qu'un point soit fait sur les plantes invasives.

G. Deray indique que les deux sujets préoccupant sur le bassin versant de la Seiche sont la renouée du japon dont l'arrachage manuel répété à parfois bien fonctionné, et l'hydrocotyle fausse renoncule sur l'étang de Carcraon. Un inventaire est réalisé annuellement sur cet étang ainsi que sur la Seiche et l'étang de Marcillé Robert.

JC Mandard demande des précisions sur les aménagements sur l'Ise.

G. Deray répond que les travaux de restauration des cours d'eau sur l'Ise sont programmés pour l'année 2020.

JC Mandard demande ce qu'il en est des ouvrages en aval de Mesneuf, qui sont prioritaires pour la préservation des anguilles.

G. Deray indique que l'ouvrage situé à l'aval doit faire l'objet d'une mise en conformité vis-à-vis de la continuité écologique mais que le dossier est entre les mains des services de l'Etat (DDTM35).

Y. Tracz indique qu'en cas de refus d'accompagnement par les propriétaires, c'est la phase réglementaire qui s'enclenche.

H. Catroux fait remarquer qu'en attendant ça a mobilisé des enveloppes inutilement (étude 2012 non finalisée...).

➤ **A l'issue de ce bilan 2018, S. Garnier a dressé le bilan financier des actions conduites**

Actions 2018 - Bilan financier	Prévu BP	Taux réalisation
<b>Communication et sensibilisation 2018</b>		
Flash technique agricole	4 500,00 €	66%
Communication-sensibilisation (Lettre de la Seiche, scolaires, site internet...)	20 000,00 €	80%
Panneaux gestion différenciée	5 000,00 €	68%
<b>Actions CTMA 2018</b>	160 000,00 €	100%
Ouvrages L214-17	120 000,00 €	100%
Restauration lit mineur	40 000,00 €	100%
<b>Actions agricoles 2018</b>		
Diagnostic	3 000,00 €	100%
Suivi	19 000,00 €	100%
Désherbage mécanique	13 000,00 €	100%
<b>Etudes et Suivis 2018</b>		
Suivi qualité de l'eau	26 000,00 €	66%
Suivi Biologique	3 500,00 €	61%
Bilan CTMA	80 000,00 €	100%
<b>Travaux Breizh Bocage</b>	176 000,00 €	91%
	<b>670 000,00 €</b>	<b>636 645,00 €</b>

Si parution 2<sup>nd</sup> flash  
sinon report

Report en 2019

## Présentation du CTBV 2019/2024

M. Demolder indique que les élus du comité syndical ont émis un vœu pour que le projet qui va être présenté soit réalisé, et donne mandat au bureau pour rencontrer les EPCI en ce sens.

L'objectif peut sembler peu ambitieux mais il est aussi important d'avoir un taux de réalisation élevé et donc un scénario réaliste. C'est pourquoi l'année 2019 est une année transitoire.

A noter que la baisse des taux de subvention peut avoir pour effet un doublement de l'autofinancement.

Aussi M. Demolder regrette que les subventions ne soient pas proportionnelles à la surface du territoire concerné.

**La stratégie d'intervention a été présentée et expliquée par S. GARNIER (notamment diapos 43 à 46). Elle définit les enjeux prioritaires du bassin versant de la Seiche et permet de cibler les actions et le cadre de travail avec les acteurs locaux. Elle s'appuie sur 3 grands principes :**

- ➔ [Recentrer les actions selon les enjeux prioritaires du territoire](#)
- ➔ [Territorialiser les actions pour rendre plus efficaces les actions](#)
- ➔ [Partager les maîtrises d'ouvrage et renforcer les partenariats](#)



### ➔ [Le projet d'arrêté ZSCE \(diapo 49 à 58\)](#)

Ce projet a été présenté par J. MARTIN (DDTM35) et complété par les propos de C. GILLARD.

J. Théaudin demande ce qu'il en est de l'effort de solidarité sur le BV de la Seiche, comme sur le Meu qui alimente la Chèze.

J. Martin indique que la priorité a été donnée aux aires d'alimentation de captage où se trouve un enjeu de santé publique. Ce qui a été fait sur le Meu et qui a été efficace peut être reproductible sur la Seiche et il espère que les financeurs et les élus vont aller dans ce sens.

M. Demolder félicite la forte mobilisation agricole, notamment sur les MAEC.

L. Toulet demande à J. Martin comment a été mesuré l'engagement des agriculteurs sur le BV du Meu ?

J. Martin indique que 25 % de la SAU a été engagée et que l'on note une baisse des pics de pollution par les pesticides ciblés. Les ETA proposent des prestations de désherbage

mécanique et ont investi dans du matériel lourd car l'arrêté préfectoral a créé une demande. Les vendeurs de pesticides ont mis en place des fermes pilotes. Il est important de proposer des techniques alternatives pour que les agriculteurs puissent continuer à travailler.

Mme De Baynast a souligné que cela n'aurait pas pu se faire sans un gros travail d'accompagnement basé sur la confiance, le suivi de terrain, et la proposition d'actions concrètes.

M. Denieul regrette que certaines MAEC incitant au changement de pratiques aient disparu.

J. Martin confirme que ce choix de la Région est regrettable. La DDTM aurait aimé continuer à pouvoir les proposer sur les captages prioritaires.

### ➔ Le plan de financement (diapo 35 à 70)

Il a été présenté par M. Demolder qui indique que la proposition de hausse des cotisations est progressive dans la mesure où certaines collectivités sont réglementairement limitées à une hausse du budget de fonctionnement de 1,2 % par an.

Le souhait du comité syndical est que les 10 % de hausse d'autofinancement soient portés par le SBV ou le PITE mais pas par les MOA agricoles auxquelles on demande déjà 20 %.

Le choix du scénario doit permettre d'approcher un taux de réalisation de 100 %.

Le budget global du CTBV serait de 6,4 millions sur 6 ans. Réduire cette enveloppe aurait pour conséquence de perdre beaucoup d'ambition.

M. Demolder souligne que des actions devront être menées de façon transversale avec les EPCI, la reconquête de la qualité de l'eau ne tient pas qu'au budget du CTBV mais aussi à l'efficacité des politiques publiques.

### ➔ Débat

H. Catroux refait état de la baisse du budget des Agences de l'Eau, notamment suite à des ponctions.

Les thèmes prioritaires du 11<sup>ème</sup> programme de financement qui débute en 2019 sont les suivants :

- priorisation et sélectivité des zones d'intervention pour augmenter l'efficacité des aides. Ce premier point a bien été pris en compte dans le CTBV 2019-2024.
- efficacité des leviers. Ce point a aussi été pris en compte au travers de la complémentarité CTBV – ZSCE. Ceci permet de reconnaître que le rythme actuel était insuffisant.

H. Catroux accueille positivement l'engagement d'augmentation de la cotisation des communes et EPCI, ce qui permet de lever les inquiétudes de l'AELB sur ce sujet. Cependant il constate que cela limite encore l'ambition que peut avoir l'équipe technique et le SBV.

Il rappelle le calendrier : instruction par lui-même en début d'année pour un passage en commission à Orléans en mars. D'ici là, il faudra que le SBV fournisse des garanties pour la maquette financière, à savoir les délibérations des EPCI et communes sur le montant de leur participation.

Enfin H. Catroux souligne et félicite le travail lourd et compliqué accompli par l'équipe du SBV dans un contexte difficile.

S. Garnier rappelle l'implication de CEBR à travers la conduite de ses actions sur les périmètres d'alimentation de captage de Fenicat, La Marionais et La Pavais.

J. Théaudin demande quelle est l'ambition du CTBV pour le développement de l'agriculture biologique qui n'a pas été mentionnée dans la présentation, et sachant que la demande est telle que de nombreux produits bio sont importés.

M. Demolder indique que le BV de la Vilaine a bénéficié de taux de conversion élevés ces dernières années, 5 % de la SAU est en bio en 2016. Il existe des disparités entre les secteurs :



sur le BV de la Seiche, les communes de Piré et Amanlis sont bien couvertes. L'enjeu principal est effectivement l'adéquation avec les débouchés.

C. Gillard souligne l'enjeu transmission et maintien des fermes en AB car on recense des fermes bio laitières qui partent à l'agrandissement en conventionnel.

E. Chevrier rappelle que le choix de la commission agricole a toujours été de ne pas opposer les systèmes mais plutôt de défendre le revenu des agriculteurs.

J. Gourdel craint une déstabilisation des filières bio en cas de surproduction.

L. Toulet précise que la BV de la Seiche et à 8 % de SAU en bio soient 7,8 % du nombre de fermes. Agrobio constate clairement un effet « boule de neige » sur ce territoire.

A. Lamoureux souhaiterait plus de reconnaissance de son travail, et précise qu'il vend son lait au même prix depuis des décennies. Même en contrat « sans OGM », sa laiterie ne lui offre pas du revenu en plus, mais du volume en plus (60 000 litres ; +0,01 €/l). Il demande aussi ce que deviennent les projets de travaux de restauration des milieux aquatiques sur la Planche aux Merles.

G. Deray indique que les travaux auront bien lieu mais pas avant que la qualité de l'eau ait été améliorée notamment sur le paramètre des matières en suspension afin que les travaux de restauration morphologique ne soient pas colmatés par les particules.

M. Demolder souligne que l'année 2019 du CTBV est peu ambitieuse, mais elle prend en compte le contexte institutionnel et budgétaire.

M. Gendreau souhaiterait qu'en 2019 la Loi Labbé soit rappelée dans les collectivités et auprès de particuliers car on voit que des communes ne respectent pas cette loi en vigueur depuis 2 ans.

S. Gourmaud partage cette remarque. Il est nécessaire d'accompagner ce changement de culture. L'enjeu en 2019 est aussi d'organiser et de communiquer sur les collectes de PPNU.

S. Garnier indique qu'il est prévu de communiquer sur ce sujet en 2019, en collaboration avec les SMICTOM.

S. Gourmaud remercie l'équipe du SBV Seiche pour le travail de pédagogie ayant permis d'aboutir à cette présentation, fruit d'un travail très riche. Cependant au nom de la Région il regrette que la restauration des milieux aquatiques soit reléguée au second plan. La Région s'engage à compenser les baisses de subventions de l'AELB sur ce thème, malheureusement en l'occurrence c'est l'autofinancement qui est limitant. Il propose que le surcroît d'autofinancement qui pourra être dégagé soit dédié à la restauration des milieux aquatiques.

M. Demolder indique qu'à ce jour on ne connaît que les taux d'intervention de l'AELB et de la Région pour 2019. Mais l'ambition initiale, pourtant bien loin des besoins réels, était bien de 400 000 €/an soit plus que prévu dans le CTBV dans sa version actuelle.

S. Garnier ajoute que les taux connus à ce jour ne l'ont été qu'en novembre 2018.

G. Deray ajoute que les travaux de 2019 ne pourront démarrer qu'en septembre, après la signature de l'arrêté préfectoral de la DIG et du dossier d'autorisation environnementale du programme 2019-2024. Il pourra donc consacrer du temps d'animation pour la préparation des travaux des 6 prochaines années (études, plans d'eau sur cours, restauration morphologique sur les 5 masses d'eau prioritaires).

S. Gourmaud rappelle que le déclassement des masses d'eau par la non-atteinte du bon état biologique est important et que c'est pour cela que la Région ira compléter les taux de subvention pour atteindre 80 %.

J. Martin rappelle qu'il ne faut pas restaurer la morphologie des milieux aquatiques tant qu'on n'a pas réglé les autres causes de pollution. Il faut d'abord réduire les transferts et les sources de pollutions.

Y. Tracz regrette également la diminution des travaux de restauration des milieux aquatiques. Sans remettre en cause la priorisation des actions de lutte contre les pollutions, l'atteinte du bon état quantitatif relève notamment de la restauration morphologique. Sur ce point, le frein le plus important à l'atteinte des objectifs est l'acceptation par les propriétaires et les riverains, et ce même lorsque les travaux sont financés.

M. Denieul est d'accord pour mettre la question agricole en priorité. Il affirme qu'il y a une obligation de résultat.

Concernant les MAEC il regrette la disparition de certaines mesures dans la nouvelle programmation 2015. Il faut aussi s'assurer que les mesures vont permettre d'atteindre les résultats car il s'agit d'utiliser de l'argent public pour cela.

L'absence d'arrêté ZSCE aurait été souhaitable mais si cela est nécessaire la CRAB s'y associera, en raison notamment du succès d'un arrêté similaire sur les drains du Coglès. De plus, les agriculteurs n'accepteront pas une sanction collective résultant de mauvais comportements individuels. Aussi, cette année a montré des niveaux de limons significatifs dans les cours d'eau et la généralisation des transferts.

M. Denieul fait mention des PCAET à mettre en lien avec le bocage, pour plus de transversalité des politiques locales.

La CRAB croit en l'atteinte des résultats, souscrit globalement au CTBV 2019-2024, mais demande un suivi précis des résultats.

H. Catroux retient l'idée que l'autofinancement qui pourrait être dégagé puisse servir à la restauration des milieux aquatiques.

M. Demolder rappelle la nécessité de travailler sur les rejets des serres de tomates.

M. DEMOLDER ajoute que s'il avait la possibilité d'obtenir des financements dans le cadre du PITE, il sera étudié la possibilité de revoir à la hausse l'enveloppe travaux sur les milieux aquatiques.

M. DEMOLDER remercie l'assemblée et clôture la réunion.